

TARIFS GAZ NATUREL BIOGAZ CARBURANT (GNC) POUR MINI STATION-SERVICE À DOMICILE

GAZ NATUREL / BIOGAZ CARBURANT				
CHF 0.98 par litre équivalent essence	Energie		Puissance	
	Hors taxes	TVA 7.7% incluse	Hors taxes	TVA 7.7% incluse
	CHF/kg	CHF/kg	CHF/an	CHF/an
	1.33	1.43	90.00	96.93

Concerne : carburant pour véhicule automobile avec compteur dédié

PRIX DU GAZ NATUREL / BIOGAZ CARBURANT

Ce montant correspond à CHF 0.98 par litre équivalent essence (TVA incluse, taxe compteur en sus).

RELEVÉ ET FACTURATION

Les relevés et la facturation de la consommation de gaz naturel, des taxes d'abonnement et de puissance s'effectuent sur une base trimestrielle (soit à fin juin, respectivement fin septembre, décembre et mars). Dans des circonstances et usages particuliers, la société se réserve la possibilité de modifier la fréquence des relevés.

CONDITIONS D'UTILISATION DU GNC À DOMICILE

- Le propriétaire fait installer un appareil de remplissage de GNC à domicile raccordé sur le réseau de gaz naturel.
- L'appareil est mis à disposition par le distributeur de gaz.
- En cas d'arrêt d'utilisation, il sera repris par le distributeur.
- Les frais d'installation et de désinstallation sont à la charge du client.

Edition janvier 2018